

LA PROCÉDURE DE COOPÉRATION :
LE RENFORCEMENT DE LA POSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN DANS LE
PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN

L'examen de la législation en deuxième lecture, comme je le souligne toujours, représente le passage à une deuxième étape. Nous avons franchi une première étape, puis nous avons abordé l'étape où une deuxième lecture signifie probablement que nous nous rapprochons de la Commission, ce qui revêtait une grande importance. À mon sens, ce rapprochement montrait très clairement l'importance des travaux du Parlement, et pas seulement au niveau des commissions, car à mon niveau, comme tous les Présidents, je travaillais au sein du Bureau, composé de tous les vice-présidents, et il y avait aussi le Bureau élargi, composé des présidents des groupes politiques et des vice-présidents; nous avions donc une double charge – avec souvent deux réunions dans une même journée. Cela a fini par m'irriter fortement, car je refaisais la même chose une deuxième fois après m'être d'abord réuni avec les vice-présidents. J'aurais aimé améliorer ce mode de fonctionnement. Si j'avais disposé de deux ans et demi de plus, je l'aurais fait, mais ce n'était pas une tâche facile parce que les présidents des groupes politiques voulaient être associés, ce que je comprenais, mais tout refaire une deuxième fois, c'était contrariant pour le Président et pour l'équipe chargée de l'organisation.